



Compte Rendu du Conseil du 31 janvier 2009

Etaient présents : Mr Audureau Jérôme - Mme Bérenger Christiane - Mr Charlot Patrick - Mr Gawlas Jean-Claude - Mme Klein Martine - Mr Klein Claude - Mme Maret Marie Louise - Mr Reynaud Christian
Représentant du Ministère de l'Agriculture : Mr Poitou
Représentant du Ministère de l'Intérieur : Mr Moreau

La séance est ouverte par Mme Maret à 14h30.

1) Problèmes liés aux graves dysfonctionnements de la réunion de la société Provençale du 19 juillet 2008 à Carnoux

Cas de Mr Reynaud Jean : jugé en temps que vice président, commissaire et responsable de la mise en boîte des chiens :

Au conseil des 9 et 10 novembre 2008, Mr Eric Parent après avoir reconnu ses torts a mis en cause Mr Reynaud que nous avons interrogé. L'examen de sa réponse a fait ressortir qu'il était effectivement concerné dans les dysfonctionnements de la course n°6 (entre autres non respect des numéros de boîtes de départ, ajout d'un chien non prévu sur le programme dont au surplus il est propriétaire).

Le Conseil décide à l'unanimité de suspendre pour un an l'AFC, de solliciter du ministère de l'Agriculture le retrait de son agrément de commissaire. Il ne pourra éventuellement le récupérer qu'après avoir participé à une séance de formation.

Cas de Mr Ramoli (commissaire principal de la réunion) :

Le Conseil vote à l'unanimité un retrait définitif de son agrément de commissaire.

Cas de Mr Angelats (propriétaire et commissaire)

A l'unanimité le Conseil décide de lui adresser un avertissement pour ne pas avoir réagi face aux dysfonctionnement de la course n°6.

2) Avenir de la Société Provençale

A notre demande, un nouveau bureau et comité nous a été adressé par Mme de Tressemanes quelques jours avant notre Conseil. En l'état, ce document est jugé inacceptable. L'affaire sera examinée à l'Assemblée Générale.

3) Affaire Calipsia - Recherche de sa filiation

La parole a été donné à Mr Klein qui précise que Melle Castillo a accepté de soumettre son lévrier au prélèvement qui a été transmis au laboratoire Antagène ; le reste de la procédure est en cours notamment le prélèvement sur le mâle UTWO appartenant à Mme Allègre.

4) Elections des commissaires généraux de la FFSCCL

Le conseil décide la nomination de deux commissaires généraux supplémentaires. Trois candidats se sont présentés : Mr Mosca - Mme Laniès - Mr Raynaud Christian Des élections à bulletin secret ont été réalisées : Mr Mosca 7 voix - Mme Laniès 7 voix et Mr Raynaud 2 voix.. Conformément à la réglementation c'est à l'Assemblée Générale qu'il appartient de fixer les modalités d'application de cette fonction.

Les commissaires généraux sont donc désormais Mme Laniès, Mr Klein et Mr Mosca.

La séance est levée à 19h00.

Marie Louise Maret